



## Assemblée générale

Distr. limitée  
25 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-quatrième session**  
Point 115 de l'ordre du jour  
**La Stratégie antiterroriste mondiale**  
**de l'Organisation des Nations Unies**

**Argentine, Autriche, Burkina Faso, Croatie et Pakistan :**  
**projet de résolution**

### **Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte** **contre le terrorisme**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, contenue dans sa résolution 60/288 du 8 septembre 2006, et le premier examen de l'application de la Stratégie, visé dans sa résolution 62/272 du 5 septembre 2008,

*Prie* le Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires pour achever d'institutionnaliser, dans les plus brefs délais, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, afin d'assurer la coordination et la cohésion d'ensemble de l'action antiterroriste du système des Nations Unies.

